

Hinweise = Informations

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Kriminologisches Bulletin = Bulletin de criminologie**

Band (Jahr): **27 (2001)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

HINWEISE / INFORMATIONS

Bourse «Philippe Zoummeroff»

de soutien aux initiatives en faveur de la réinsertion des détenus, concernant les modalités de la réinsertion

L'Association Française de Criminologie vient d'ouvrir les inscriptions à une bourse, intitulée «Bourse Philippe Zoummeroff de soutien aux initiatives en faveur de la réinsertion des détenus, concernant les modalités de la détention». En aidant à faire connaître des pratiques innovantes, imaginées en France ou en toute autre région du monde, cette bourse a l'ambition de favoriser une meilleure prise en charge, par l'ensemble de la société, de la question de la réinsertion des détenus.

L'AFC délivre ainsi tous les deux ans une somme de 12'000.- euros à une ou plusieurs personnes, auteur d'un «projet» novateur dans le domaine de la réinsertion des personnes détenues. Outre la bourse, le jury peut également décerner une ou plusieurs mentions honorifiques à certains travaux méritant particulièrement d'être soutenus.

Le concept de «projet» est à prendre dans un sens très large. Il peut ainsi s'agir d'un projet n'ayant encore connu aucun début d'application, ou qui est en cours de mise en place, ou enfin qui s'inscrit dans la suite d'une idée déjà concrétisée, voire d'un programme de valorisation d'un projet stabilisé.

Le travail peut concerner les détenus eux-mêmes, leur famille ou leur entourage mais aussi les professionnels et bénévoles qui participent à leur réinsertion. De même, différents types d'activités entrent dans le cadre de la bourse (culturelles, éducatives, économiques, sociales, socio-thérapeutiques, psychologiques et médicales) et les projets peuvent faire appel à toutes sortes de techniques: aide, assistance, formation, création d'emplois, création d'espaces matériels (architecture) ou virtuels (moyens de communication), accueil des familles rendant visite aux détenus, diffusion de l'information par voie classiques ou par internet, etc.

Que faire pour présenter sa candidature?

Pour être pris en considération, le candidat doit fournir un dossier constitué:

- d'un texte, rédigé en français ou en anglais, décrivant le projet (25'000 caractères maximum, espaces compris),
- d'un budget prévisionnel décrivant l'emploi envisagé du montant de la bourse,
- d'un curriculum vitae pour les personnes physiques, une copie des statuts pour une association, une documentation équivalente pour toute autre institution (collectivité locale par exemple),
- toute autres pièces utiles susceptibles de permettre une évaluation du projet (CD-ROM, cassette vidéo, maquette, etc.). Le jury se réserve par ailleurs le droit d'organiser des entretiens avec les candidats ou à leur demander tous les compléments d'informations qu'il jugera nécessaires.

Les inscriptions pour la première session de la Bourse (2001-2002) sont officiellement ouvertes depuis le 1er décembre 2001 et les dossiers de candidatures doivent être envoyés avant le 15 mai 2002, à l'adresse suivante:

AFC c/o M. Pierre PELISSIER
19, Rue Ginoux
F – 75015 PARIS

Renseignements complémentaires:

Adresse internet: <http://www.afc-assoc.org>

E-mail: tournier@ext.jussieu.fr

Tél. Rép/Fax: 33 (0)1 42 63 45 04